



# Mémoire sur le : Projet de politique de développement social de la Ville de Montréal

# Présenté à la : Commission sur le développement social et la diversité montréalaise



Janvier 2017

# Table des matières

Introduction	3
Commentaire général	4
Vision	4
Enjeux	5
Principes directeurs	5
Approches	8
Orientations et pistes d'intervention	8
Mise en œuvre	9
Conclusion	9
Annexe 1: Liste des recommandations	11
Annexe 2 : Définition de l'accessibilité universelle	13
Annexe 3: Liste des membres du ROPMM	14

#### Introduction

Ex aequo et le Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM) sont heureux de participer à la consultation sur la Politique montréalaise de développement social, en présentant ce mémoire à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise. Nous saluons l'initiative de la Ville de Montréal d'avoir mis en œuvre cette démarche de consultation. Ainsi, les Montréalais ont l'opportunité de faire valoir leurs visions, leurs préoccupations et leurs attentes, relativement à une politique de développement social pour leur ville.

Avant d'aller plus loin, voici une brève description de qui nous sommes. Fondé en 1980, Ex aequo est un organisme montréalais qui se consacre à la promotion et à la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice. Il couvre les thématiques suivantes : transport, vie municipale, santé et services sociaux, habitation et démocratie.

Fondé en 1985, le ROPMM rassemble près de 40 organismes communautaires engagés dans la promotion et la défense des droits des personnes vivant avec une déficience physique sur l'Île de Montréal. Le ROPMM a pour mission de promouvoir les intérêts communs de ses groupes membres, de les appuyer dans la défense des droits pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec une déficience physique, leur famille et leurs proches, et de favoriser la concertation, la mobilisation, les échanges d'expertise et leur développement comme organisme communautaire.

Le concept d'inclusion sociale est au centre de notre argumentaire depuis de nombreuses années. Nous estimons qu'une société inclusive est organisée pour répondre aux besoins de tous, y compris à ceux des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Pour se faire, nous mettons de l'avant le concept d'accessibilité universelle (AU).

# Commentaire général

D'entrée de jeu, nous trouvons que le projet de politique de développement social repose sur des bases solides. Par contre, nous croyons que plusieurs parties de celui-ci méritent d'être bonifiées. Dans le présent mémoire, nous vous exposerons les éléments de ce projet qui, d'après nous, doivent être améliorés.

#### Vision

Pour que « Montréal soit reconnue internationalement pour le développement de quartier durables, solidaires et inclusifs, où il fait bon vivre, grandir et travailler », il faut non seulement que les citoyens et les citoyennes s'impliquent dans la recherche de solutions créatives et innovantes, mais également que les services centraux de la Ville de Montréal y contribuent.

Pour la plupart, ces derniers agissent en soutien et en complémentarité aux services dispensés par les arrondissements. Pensons par exemple à la Direction de l'habitation (qui soutient les arrondissements, notamment avec son « Plan d'action 2014- 2017 - lutte à l'insalubrité des logements »), au Service des technologies de l'information et au Bureau de la Ville intelligente. La non-participation de ces services à la vision de la politique sur le développement social de Montréal peut avoir pour effet que les interventions de la Ville (arrondissements et services centraux) ne soient pas cohérentes, et qu'elles nuisent à la concrétisation de cette vision.

C'est pourquoi nous recommandons la modification suivante :

Recommandation 1 : Grâce à l'implication des citoyennes et citoyens, ainsi qu'à la contribution de l'ensemble des services centraux dans la recherche de solutions créatives et innovantes, Montréal est reconnue internationalement pour le développement de quartiers durables, solidaires et inclusifs, où il fait bon vivre, grandir et travailler.

# **Enjeux**

À l'instar du Forum régional en développement social de l'île de Montréal, nous sommes particulièrement préoccupés par l'accès de plus en plus difficile à un loyer à coût abordable pour les organismes communautaires. Cette problématique prend davantage d'ampleur depuis les deux dernières années. Les organismes sont pour la plupart sous financer et une hausse significative des loyers peut mettre en péril la réalisation de leur mission. Cet enjeu nous semble déterminant, surtout lorsque nous lisons dans la section « Approche » que la Ville entend « soutenir le développement axé sur le pouvoir d'agir des communautés ».

C'est pourquoi nous recommandons l'ajout suivant :

Recommandation 2 : Inscrire dans les enjeux de la politique de développement social l'amélioration des conditions locatives pour les organismes communautaires, afin de leur permettre de poursuivre leurs activités dans des locaux adaptés et abordables, à Montréal.

# **Principes directeurs**

« Exercer pleinement son leadership, c'est-à-dire mettre le développement social au cœur du développement de Montréal » : Cette phase est la finalité de la politique sur le développement social, mais elle ne dit pas comment la Ville va assumer ce leadership. À notre avis, le leadership passe nécessairement par la capacité de mobiliser, de persuader et de concerter des acteurs provenant de différents milieux, afin de travailler sur un enjeu et d'en assumer la coordination.

C'est pourquoi nous recommandons la modification suivante :

Recommandation 3 : Exercer pleinement son leadership, c'est-à-dire de coordonner, de persuader, de mobiliser et de concerter des acteurs provenant de différents milieux, afin de travailler sur les enjeux.

« Travailler en partenariat, notamment avec les arrondissements et les villes liées » : Le partenariat devrait s'étendre aux institutions publiques comme par exemple la Commission scolaire de Montréal (CSDM), les Centres intégrés universitaires en santé et services sociaux (CIUSSS), etc., mais également aux

organismes communautaires. Il est important de mentionner que ce partenariat doit être fait dans le respect des missions, des cultures organisationnelles et de l'autonomie de chacun d'entre eux.

C'est pourquoi nous recommandons la modification suivante :

Recommandation 4 : Travailler en partenariat avec les unités d'affaires de la Ville, ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs interpeller par le développement social, et ce, dans le respect de leur mission, de leur culture organisationnelle et de leur autonomie. Les partenariats devront être efficaces, durables et favoriser la mise en œuvre d'interventions concertées.

« Tenir compte des acquis » : La Ville devra aussi tenir compte de ses différentes chartes et de ses autres plans. Mentionnons « La charte montréalaise des droits et des responsabilités », mais également les plans de développement et les plans d'actions des grandes organisations publiques comme l'Autorité régionale de transport métropolitain, qui planifiera le transport collectif sur tout le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

C'est pourquoi nous recommandons la modification suivante :

Recommandation 5 : Tenir compte des acquis en inscrivant les actions découlant de la politique en cohérence avec ses autres politiques, chartes, plans et stratégies, mais également en considérant les plans de développements et les plans d'action d'autres organisations publiques.

« Poursuivre la prise en compte des besoins spécifiques » : Depuis 2002, la Ville de Montréal met de l'avant le concept d'accessibilité universelle, et elle s'est d'ailleurs dotée d'une politique en ce sens en 2011. La création d'une infrastructure, d'un programme ou d'un service universellement accessible doit tenir comptes des besoins de l'ensemble de la population. Il peut toutefois y avoir certains besoins spécifiques qui requièrent quand même des adaptations particulières. Il est cependant important de signaler que ces adaptations sont moins nombreuses, puisqu'une infrastructure, un programme ou un service universellement accessible répond à la majorité des besoins spécifiques.

C'est pourquoi nous recommandons la modification suivante :

Recommandation 6 : Poursuivre la prise en compte des besoins spécifiques : en complément à l'accessibilité universelle, adapter les interventions aux diverses réalités des personnes, quels que soient leur

âge, leur origine, leur sexe, leur orientation sexuelle, leurs limitations, etc.

# **Approches**

Appliquer le concept de l'accessibilité universelle

D'après nous, l'accessibilité universelle devrait faire partie des approches de la politique en développement sociale de la Ville de Montréal. Traditionnellement, la Ville réalisait un projet répondant aux besoins de la majorité des citoyens, et par la suite, elle apportait des adaptations pour répondre aux besoins spécifiques de groupes d'individus. Or, en 2011, la Ville de Montréal s'est doté d'une politique en accessibilité universelle, dans laquelle on peut lire « intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décisions et de mise en œuvre des diverses activités municipales ». Malheureusement, nous sommes forcés de constater qu'en 2017, ce concept est toujours appliqué de manière inégale à la Ville de Montréal.

Ce constat n'est pas surprenant, car l'application de l'accessibilité universelle demande aux intervenants municipaux de changer leur façon de faire, soit de concevoir, dès le début d'un projet, ainsi qu'à toutes les étapes-clé, un projet qui permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services, programmes et infrastructures offerts à l'ensemble de la population. Face à ces observations, nous recommandons que la Ville de Montréal inclue le concept d'accessibilité universelle dans ses approches.

C'est pourquoi nous recommandons l'ajout suivant :

Recommandation 7 : Renforcer et soutenir les projets qui tiennent compte de l'accessibilité universelle, ainsi, la Ville sera davantage inclusive, et les besoins d'adaptations pour répondre aux besoins spécifiques des groupes de citoyens seront moins grands.

### Orientations et pistes d'intervention

« Développer des quartiers montréalais pour tous » : Dans le projet de politique, il est mentionné « Assurer un développement respectueux de la ville, en se basant sur les besoins définis par les citoyens ». Nous sommes ravis de voir que la Ville entend écouter ses citoyens, mais il faudrait qu'elle écoute également les besoins exprimés par les organismes communautaires. La force et l'expertise des groupes résident au niveau d'une connaissance pointue des besoins collectifs et des pistes de solutions qui auront un impact certain dans la communauté. Il est donc important que la Ville reconnaisse l'expertise des groupes communautaires.

C'est pourquoi nous recommandons la modification suivante :

Recommandation 8 : Assurer un développement respectueux de la ville, en se basant sur les besoins définis par les citoyens et les organismes communautaires.

#### Mise en œuvre

Il est indispensable que cette politique soit assortie de plans d'action triennaux, sans quoi, elle n'aura pas de portée. Nous proposons des plans d'actions triennaux, car les projets se développent souvent sur plus d'une année. Le plan d'action triennal ainsi que le bilan annuel doivent être rendu publics, afin que les citoyens et l'ensemble des organisations qui s'intéressent au développement social puissent suivre l'évolution des travaux.

C'est pourquoi nous recommandons l'ajout suivant :

Recommandation 9 : Assortir la politique de développement social de plans d'action triennaux et de bilans annuels, et rendre ces documents publics.

### **Conclusion**

Nous espérons que ce mémoire contribuera positivement à l'élaboration d'une politique de développement sociale à la Ville de Montréal. Nous demeurons disponibles pour poursuivre avec vous la réflexion que suscite ce projet.

Enfin, Montréal peut compter sur Ex aequo et le ROPMM pour l'accompagner dans la mise en œuvre de cette politique.

#### Annexe 1:

#### Liste des recommandations

- Grâce à l'implication des citoyennes et citoyens, ainsi qu'à la contribution de l'ensemble des services centraux dans la recherche de solutions créatives et innovantes, Montréal est reconnue internationalement pour le développement de quartiers durables, solidaires et inclusifs, où il fait bon vivre, grandir et travailler.
- 2. Inscrire dans les enjeux de la politique de développement social l'amélioration des conditions locatives pour les organismes communautaires, afin de leur permettre de poursuivre leurs activités dans des locaux adaptés et abordables, à Montréal.
- Exercer pleinement son leadership, c'est-à-dire de coordonner, de persuader, de mobiliser et de concerter des acteurs provenant de différents milieux, afin de travailler sur les enjeux.
- 4. Travailler en partenariat avec les unités d'affaires de la Ville, ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs interpeller par le développement social, et ce, dans le respect de leur mission, de leur culture organisationnelle et de leur autonomie. Les partenariats devront être efficaces, durables et favoriser la mise en œuvre d'interventions concertées.
- 5. Tenir compte des acquis en inscrivant les actions découlant de la politique en cohérence avec ses autres politiques, chartes, plans et stratégies, mais également en considérant les plans de développements et les plans d'action d'autres organisations publiques.
- 6. Poursuivre la prise en compte des besoins spécifiques : en complément à l'accessibilité universelle, adapter les interventions aux diverses réalités des personnes, quels que soient leur âge, leur origine, leur sexe, leur orientation sexuelle, leurs limitations, etc.
- 7. Renforcer et soutenir les projets qui tiennent compte de l'accessibilité universelle, ainsi, la Ville sera davantage inclusive, et les besoins

- d'adaptations pour répondre aux besoins spécifiques des groupes de citoyens seront moins grands.
- 8. Assurer un développement respectueux de la ville, en se basant sur les besoins définis par les citoyens et les organismes communautaires.
- 9. Assortir la politique de développement social de plans d'action triennaux et de bilans annuels, et rendre ces documents publics.

# Annexe 2 : Définition de l'accessibilité universelle

« L'accessibilité universelle est le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents.

#### L'accessibilité universelle

• Qu'est-ce? est le caractère

De quoi? d'un produit, procédé, service, information ou

environnement

Visée? qui, dans un but d'équité

Contexte? et dans une approche inclusive,

• Population? permet à toute personne

• Pourquoi? de réaliser des activités

• 1er critère? de façon autonome

2e critère? et d'obtenir des résultats équivalents »1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Définition développée en 2011 par : Groupe DÉFI Accessibilité (GDA) - Rapport de recherche pour les milieux associatifs de Montréal, Accessibilité universelle et designs contributifs (version 5.3), LANGEVIN, ROCQUE, CHALGHOUMI et GHORAYEB, Université de Montréal.

#### Annexe 3:

#### Liste des membres du ROPMM

- Action des femmes handicapées (Montréal)
- Amalgame Montréal
- Association de loisirs de personnes handicapées physique de Montréal
- Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (Montréal)
- Association du syndrome de Usher du Québec
- Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées
- Association québécoise des personnes aphasiques Montréal
- Association québécoise des personnes de petite taille
- Association québécoise des traumatisés crâniens Montréal
- Audition Québec
- Bourgeons en Éclat
- Carrefour de la Triade
- Centre communautaire Radisson
- Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain
- Centre de répit Philou
- Centre d'intégration à la vie active
- Club des personnes handicapées du Lac St-Louis
- Comité des usagers du centre de réadaptation Lucie-Bruneau
- Dystrophie musculaire Canada Section Montréal
- Espace Bellechasse
- Ex aequo
- Fondation sommeil
- Habitation Pignon sur roues

- Handicap action intégration
- J'me fais une place en garderie
- Main-forte Montréal
- Moelle épinière et motricité Québec- Montréal
- Parrainage civique Banlieue ouest de Montréal
- Promotion intervention en milieu ouvert
- Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec
- Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain
- Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'île de Montréal
- Rêve à nous
- Simon de Cyrène du Québec
- Société canadienne de sclérose en plaques Montréal
- Société logique
- Solidarité de parents de personnes handicapées
- Vie autonome Montréal